



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/154

**OBJET : ACCORD DE PRINCIPE POUR LA GARANTIE  
D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE  
GENDARMERIE À CASTRES-GIRONDE**

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 29**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 43**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 14 septembre 2023**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 14 septembre 2023**

**Secrétaire de séance : Véronique PERPIGNAA GOULARD**

La séance est ouverte.

**Le 21 septembre de l'année deux mille  
vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

*Séance en présentiel exclusivement*

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

Le procès-verbal du 29 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	E	M. FATH
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E	Mme MARTINEZ
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	E	Mme SABY
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BÉTENCOURT
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/154

**OBJET : ACCORD DE PRINCIPE POUR LA GARANTIE  
D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE  
GENDARMERIE À CASTRES-GIRONDE**

- Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-3-5,
- Vu** les articles L 2252-1 et D.1511-30 à 1511-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la décision du Conseil d'Etat du 7 avril 2004, département de la Gironde,
- Vu** le décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016 relatif aux conditions de réalisation et de financement d'opérations immobilières par les offices publics de l'habitat et les sociétés d'habitations à loyer modéré financées par des prêts garantis par les collectivités territoriales et leurs groupements, destinées aux unités de gendarmerie nationale, aux forces de police nationale, aux services départementaux d'incendie et de secours et aux services pénitentiaires,
- Vu** la demande de la commune de Castres-Gironde du 30 août 2023,
- Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## EXPOSE

Le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Gironde a pour projet de construire une caserne de gendarmerie au profit de la brigade territoriale autonome sur le territoire de la commune de Castres-Gironde. La brigade sera constituée de 15 sous-officiers et de 3 gendarmes adjoints volontaires. La caserne devra donc héberger 16 unités de logement.

La Communauté de communes de Montesquieu a été sollicitée par le biais de la Commune de Castres-Gironde afin de se porter garante d'un emprunt. Cet emprunt sera contracté par la société DOMOFRANCE qui assurera la maîtrise d'ouvrage et le portage des travaux.

Eu égard à ses statuts, qui prévoient la possibilité de participer au financement des nouvelles casernes de gendarmerie protégeant ses communes membres, la Communauté de communes accepte de donner un accord de principe quant à cette demande de garantie.

Toutefois, il est bien précisé que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes ne pourra se porter effectivement garante de cet emprunt que si elle a d'une part connaissance précise de ses caractéristiques essentielles : identité du prêteur, objet de l'emprunt, montant, taux, durée, marge, type d'amortissement et conditions de la garantie, et que, d'autre part, le prêt envisagé respecte les conditions légales d'emprunt, notamment en termes de ratios.

Aussi, si ces deux conditions préalables sont satisfaites et sous réserve que le projet de prêt emporte approbation du Conseil communautaire dans le cadre d'une délibération ultérieure, la Communauté de communes de Montesquieu pourra se porter garante de l'emprunt auquel souhaite souscrire DOMOFRANCE.



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/154

**OBJET : ACCORD DE PRINCIPE POUR LA GARANTIE  
D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE  
GENDARMERIE À CASTRES-GIRONDE**

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Autorise un accord de principe sur la garantie d'emprunt sollicitée par la Commune de Castres-Gironde, dont les éléments définitifs seront transmis au moment de la demande de garantie définitive,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches utiles et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 21 septembre 2023



**Véronique PERPIGNAA GOULARD**  
Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230921-2023\_154-DE

